

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 2 juillet 2015

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 29, 30 juin, 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2015**

**2015 DVD 168** Développement des services de véhicules partagés à Paris - Conventions d'occupation du domaine public pour l'attribution des stations en voirie.

**M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22-4 ;

Vu le projet de délibération en date du 16 juin 2015 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec les sociétés BLUECARSHARING, COMMUNAUTO, DRIVY, IER, KEYLIB, UBEEQO et ZIPCAR les conventions d'occupation du domaine public correspondantes dans le cadre du développement des services de véhicules partagés à Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement en date du 15 juin 2015 ;  
Vu l'avis du Conseil du 2<sup>ème</sup> arrondissement en date du 18 juin 2015 ;  
Vu l'avis du Conseil du 3<sup>ème</sup> arrondissement en date du 15 juin 2015 ;  
Vu l'avis du Conseil du 4<sup>ème</sup> arrondissement en date du 15 juin 2015 ;  
Vu l'avis du Conseil du 5<sup>ème</sup> arrondissement en date du 15 juin 2015 ;  
Vu l'avis du Conseil du 6<sup>ème</sup> arrondissement en date du 16 juin 2015 ;  
Vu l'avis du Conseil du 7<sup>ème</sup> arrondissement en date du 15 juin 2015 ;  
Vu l'avis du Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement en date du 16 juin 2015 ;  
Vu l'avis du Conseil du 9<sup>ème</sup> arrondissement en date du 15 juin 2015 ;  
Vu l'avis du Conseil du 10<sup>ème</sup> arrondissement en date du 15 juin 2015 ;  
Vu l'avis du Conseil du 11<sup>ème</sup> arrondissement en date du 18 juin 2015 ;  
Vu l'avis du Conseil du 12<sup>ème</sup> arrondissement en date du 15 juin 2015 ;  
Vu l'avis du Conseil du 13<sup>ème</sup> arrondissement en date du 15 juin 2015 ;  
Vu l'avis du Conseil du 14<sup>ème</sup> arrondissement en date du 15 juin 2015 ;  
Vu l'avis du Conseil du 15<sup>ème</sup> arrondissement en date du 15 juin 2015 ;  
Vu l'avis du Conseil du 16<sup>ème</sup> arrondissement en date du 22 juin 2015 ;  
Vu l'avis du Conseil du 17<sup>ème</sup> arrondissement en date du 15 juin 2015 ;  
Vu l'avis du Conseil du 18<sup>ème</sup> arrondissement en date du 15 juin 2015 ;  
Vu l'avis du Conseil du 19<sup>ème</sup> arrondissement en date du 15 juin 2015 ;  
Vu l'avis du Conseil du 20<sup>ème</sup> arrondissement en date du 18 juin 2015 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec les sociétés BLUECARSHARING, COMMUNAUTO, IER, KEYLIB, UBEEQO et ZIPCAR les conventions d'occupation du domaine public correspondantes dans le cadre du développement des services de véhicules partagés à Paris. Le texte de ces conventions est joint à la présente délibération.

Article 2 : Sont approuvés les montants des redevances propres à chaque opérateur selon sa proposition initiale figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Article 3 : Les dépenses seront imputées au chapitre 23, article 2315, rubrique 820, mission 61000 99 070 du budget d'investissement de la Ville de Paris. Les recettes seront constatées au chapitre 70, article 70328, rubrique 444 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**